

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU JEUDI 16 FEVRIER 2017

De 18 h 00 à 19 h 20

Nombre de membres présents : 21 Quorum : 12
Membres absents excusés : 3
Membres absents : 0
Membre invité, à titre consultatif : 1

PRESENTS :

Mme BERNON, Mme GAMAURY, Mme TOURENNE, Mme DUPIOL, Mme MARZAT, Mme LAVERGNE, Mme DESCHAMPS, Mme FERREIRA, M. ALLAIS, M. MICHELETTI, M. BROCHARD, M. NETO, Mme BISCH, Mme PREVOT, Mme ESPINOZA, M. BROUET, Mme BOISSEAU, Mme NOYER RONTEIX, Mme SENOVILLE, Melle DUESCO, Melle JANNAIRE

EXCUSES :

Mme GOT, Mme BACCIALONE, Mme GAUDNER

Présidente:

P.BERNON, Principale

Secrétaires :

Madame DESCHAMPS, Mme BOISSEAU

INSTALLATION DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame La Principale à 18h05.

1.1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mesdames DESCHAMPS ET BOISSEAU seront secrétaires de séance ;

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIE

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité l'ordre du jour modifié.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

1.3 - ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 29-11-2016

Le procès-verbal du 29 novembre est adopté par

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

1.4 - PRESENTATION DE LA NOTIFICATION DE LA DGH 2017

Mme BERNON présente la notification de la DGH (dotation globale horaire) pour la rentrée scolaire 2017-2018, cf. les tableaux joints.

La dotation horaire globale est de 568.5 h dont 57h d'autonomie (soit 3h par division). Le collège aura l'an prochain 19 divisions (5 classes de 6^e, 5 classes de 5^e, 5 classes de 4^e et 4 classes de 3^e).

Les équipes disciplinaires ont été consultées pour la répartition de l'autonomie.

Sur les 57h, les heures sont réparties de la façon suivante :

- Espagnol : 5h création de deux groupes supplémentaires (1 en 4^e et 1 en 3^e)
- Groupes à effectifs réduits : 35.5h
 - Anglais : 5h
 - Lettres modernes : 7.5h
 - Histoire—géographie : 4.5h
 - Mathématiques : 4.5h
 - Sciences physiques : 4.5h
 - Sciences et vie de la Terre : 5h
 - Technologie : 4.5h
- Club LV2 : 1h
- Enseignement de complément latin : 5h (1h en 5^e, 2h en 4^e, 2h en 3^e)

- Encadrement des sections sportives : 3h
- Accompagnement des élèves en difficultés : 1h

Soit 50.5h sur les 57h, les 6.5h restantes seront transformées en HSE pour accompagner les projets ou les co-interventions.

Le total des heures consommées est de 559h sur les 568.5h.

Suite à cette répartition, une proposition de postes a été transmise aux services académiques.

En allemand, 1 poste de complément de service de 7.5h (CSR)

En espagnol, une création de poste de 18h.

En anglais, un bloc de moyen provisoire de 11h.

En histoire-géographie, un bloc de moyen provisoire de 9.5h

En technologie, un bloc de moyen provisoire de 14.5h.

En sciences et vie de la Terre, un bloc de moyen provisoire de 14.5h.

En physiques chimie, un bloc de moyen provisoire de 13.5h.

Mme GAMAURY précise qu'un BMP peut être un enseignant contractuel, un stagiaire ou un service partagé.

Mme BOISSEAU demande pourquoi aucun groupe réduit en Lettres n'est proposé en 3^{ème}.

Mme GAMAURY répond que c'est le choix des enseignants. De plus, cela représenterait trop d'heures supplémentaires ou la création d'un BMP. Un équilibre entre les disciplines et les niveaux sont recherchés. La répartition définitive ne sera proposée qu'à partir du mois de juin.

1.5 - ORGANISATION DU DNB : date des épreuves orales et écrites

L'épreuve orale

L'épreuve orale du DNB aura lieu entre le 22 et le 24 mai 2017. Une session de rattrapage sera prévue pour les élèves dont l'absence sera justifiée par un certificat médical. Courant avril, les élèves devront transmettre à l'administration le choix de sujet de soutenance de projet. Une liste de sujets sera fournie pour les aider. Un document sera distribué le 3 avril et les élèves devront le rendre impérativement le 14 avril signé par les familles.

La durée de l'oral est de 15 minutes dont 5 minutes pour la présentation et 10 minutes pour l'échange. Les élèves pourront se présenter seuls, en duo ou en trio. Si les collégiens choisissent une présentation en groupe, le temps de chaque passage sera de 5 minutes suivi de 10 minutes d'échange en groupe.

Mme GAMAURY déclare qu'une journée sera probablement banalisée pour les 5^{èmes} et les 4^{èmes}.

L'épreuve orale est notée sur 100 points.

L'épreuve écrite

L'épreuve écrite du DNB aura lieu le 29 et 30 juin 2017.

Mme GAMAURY dit qu'un DNB blanc s'effectuera, dans les mêmes conditions, le 30 et 31 mars 2017.

L'épreuve écrite est notée selon le barème suivant :

- 100 points pour les sciences et les mathématiques
- 100 points pour les lettres histoire - géographie

Le contrôle continu

Le contrôle continu est noté sur 400 points. 4 niveaux de maîtrise dans 4 domaines (8 composantes).

Pour chaque composante, l'élève obtiendra :

10 points si maîtrise insuffisante

25 points si maîtrise fragile

40 points si maîtrise satisfaisante

50 points si très bonne maîtrise

Au total : 400 points pour le contrôle continu, 100 pour l'épreuve orale, 200 points pour l'épreuve écrite donc 700 points. L'élève qui obtiendra 350 points aura son brevet.

Les membres du CA votent la date de l'épreuve orale : entre le 22 et le 4 mai 2017

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

1.6 CONVENTIONS ET CONTRATS

Une autorisation est demandée aux membres du CA pour la signature des conventions et contrats pour l'année 2017.

Les membres du CA autorisent Mme BERNON à signer les contrats et conventions à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

Mme BERNON annonce qu'une réunion du CA sur le compte financier est programmée le 6 avril. De plus, la visite d'un membre du Conseil départemental est fixée au 14 avril pour estimer les besoins après 4 ans de fonctionnement.

1.7 MONTRE CONNECTEE ET TELEPHONE PORTABLE

Mme BERNON demande aux représentants des élèves de faire le bilan de l'opération « Jeudi sans portable ».

Melle JANNAIRE déclare que c'est une bonne initiative car les élèves communiquent plus, ils partagent plus.

Mme GAMAURY souligne toutefois que les collégiens sont parfois plus énervés.

Mme TOURENNE informe que la surveillance des sanitaires est renforcée et que les assistants d'éducation masculins sont autorisés à pénétrer dans les toilettes filles.

Le 1^{er} jeudi, 6 téléphones ont été confisqués, le 2^{ème} et le 3^{ème} jeudi, seulement 3 suppressions.

De plus, de nombreuses animations sont proposées aux élèves.

Mme PREVOT demande s'il est possible d'étendre l'opération à 2 journées.

M. ALLAIS souligne que 9 téléphones sur 10 sont allumés en classe.

Mme BERNON dit que l'expérimentation continuera à la rentrée en mars et qu'un nouveau point sera effectué.

Mme BERNON souhaite aussi prévenir que les montres connectées sont interdites aux examens et demande aux enseignants d'être vigilants.

Mme PREVOT propose d'inclure ces 2 points dans le règlement intérieur.

1.8 DONS DES ASSOCIATIONS

Dans le cadre du projet Parcours citoyen, Mme Gatineau a invité 3 étudiants réfugiés.

Afin de financer le projet de Mme Gatineau, le FSE verse un don de 123 euros au collège de Lacanau.

La participation du collège d'un montant de 123 euros et le don du FSE financeront le transport SNCF de Paris au collège.

Les membres du CA votent à l'unanimité le versement du don du FSE d'un montant de 123 euros (20 votants).

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

L'ACPE fait également un don de 100 euros pour le départ d'une élève en voyage scolaire. Le collège de Lacanau versera la somme de 149 euros.

Les membres du CA votent à l'unanimité le versement du don de l'ACPE d'un montant de 100 euros.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

1.9 REGLES DE COMPORTEMENT AU SEIN DU REFECTOIRE

Mme DUPIOL, gestionnaire du collège, souhaite afficher de nouvelles règles de comportement au sein du réfectoire, cf. l'affiche jointe.

Mme NOYER RONTEIX désire apporter un complément d'information concernant l'interdiction d'amener sa propre nourriture dans l'espace de restauration « **SAUF POUR LES PAI AUTORISES PAR L'ADMINISTRATION** ».

Les membres du CA acceptent les règles de comportement au sein du réfectoire à l'unanimité (20 votants).

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

1.10 VOYAGE EN LOZERE

Mme DUPIOL présente le budget prévisionnel de voyage scolaire en Lozère.

La participation des familles s'élève à 315 euros.

Dates du séjour : du 14 au 19 mai 2017.

2 classes participent au voyage : 4-1 et 4-4.

6 enseignants accompagnent les classes.

Les activités au programme sont l'escalade, le canoë, un rallye,

Les membres du CA votent à l'unanimité la participation des familles de 315 €

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

Le FSE propose un don de 840 euros, soit 15 euros par élève.

Les membres du CA acceptent le don du FSE d'un montant de 840 euros à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

Mme BERNON annonce que la participation financière aux voyages scolaires pour l'année scolaire 2016-2017 s'élèvent à 5 298 euros (part des accompagnateurs) soit environ 6% de la DGM.

Mme la Principale demande, dans le cadre pédagogique, la réduction des voyages sur un seul niveau (4^{ème} ou autre). En effet, il est noté une absence trop importante des professeurs ainsi qu'un coût financier trop élevé.

La séance est levée à 19h20.

La secrétaire	La secrétaire adjointe	La Présidente
E. DESCHAMPS	M.H. BOISSEAU	P. BERNON